



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑤① Int. Cl.²: A 63 B 29/02

①⑨

CH EXPOSÉ D'INVENTION A5

①①

593 696

R

- ②① Numéro de la demande: 9927/76
- ⑥① Additionnel à:
- ⑥② Demande scindée de:
- ②② Date de dépôt: 2. 8. 1976, 18 h
- ③③ ③② ③① Priorité:

Brevet délivré le 31. 8. 1977

- ④⑤ Exposé d'invention publié le 15. 12. 1977
-

- ⑤④ Titre: **Appareil pour freiner la descente d'un varappeur le long d'une corde**

- ⑦③ Titulaire: Marcel Jungen et Raymond Monney, Bienne

- ⑦④ Mandataire: Georges R. Charbonnier, Genève

- ⑦② Inventeur: Raymond Monney, Bienne

La présente invention a pour objet un appareil appelé communément descenseur, ou descendeur, utilisé principalement par les varappeurs pour freiner leur descente le long d'une corde.

Cet appareil se distingue des descenseurs, ou descendeurs, connus par sa simplicité, son efficacité, sa sûreté et, plus spécialement, par le fait qu'il supprime tous risques d'interférence entre les deux brins de la corde, ces brins étant en toute circonstance toujours nettement séparés l'un de l'autre.

L'appareil selon la présente invention est caractérisé par le fait qu'il est constitué par une plaque dans laquelle sont ménagées deux ouvertures allongées et une gorge perpendiculaire à ces ouvertures, des moyens étant prévus pour relier cette plaque au varappeur, par exemple par l'intermédiaire d'une ceinture et d'un mousqueton.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 en est une vue de face.

Les fig. 2 et 3 sont des sections par les lignes II-II et III-III de la fig. 1.

L'appareil représenté est constitué par une plaque métallique 10, de forme générale rectangulaire, dont les faces sont partiellement bombées, et dans laquelle sont ménagées deux ouvertures allongées 11 symétriques par rapport à l'axe longitudinal de la plaque. Les extrémités de ces ouvertures sont arrondies et leurs surfaces intérieures correspondantes sont inclinées d'angles différents de l'ordre de 15°, respectivement 60°.

La face de la plaque où la section des ouvertures 11 est minimale présente une gorge transversale 12 de forme arrondie.

La plaque 10 comporte encore un trou circulaire 13 à l'une de ses extrémités.

L'appareil décrit est plus spécialement destiné à être utilisé pour la descente en rappel. Dans ce cas, illustré au dessin, l'alpiniste, prêt à commencer sa descente, forme deux boucles avec les deux brins A et B de la corde, les engage respectivement dans les deux ouvertures 11 et les rend prisonnières de ces dernières au moyen d'un mousqueton C qu'il place en appui dans la gorge 12.

Après quoi, il attache l'appareil à sa ceinture par l'intermédiaire d'un second mousqueton D engagé dans le trou 13.

Sous le poids du varappeur, la corde se tend en formant deux coudes qui épousent le profil des extrémités arrondies des ouvertures 11 et du mousqueton C. Le frottement qui en résulte freine sa descente et l'absence d'interférence entre les deux brins lui garantit un mouvement à une vitesse parfaitement régulière, sans à-coup et sans problème, contrairement aux autres appareils connus dans lesquels il existe toujours le risque que les deux brins de la corde s'enroulent l'un autour de l'autre.

Pour rappeler la corde, il suffit d'ouvrir le mousqueton C et de dégager les brins.

En plus des avantages susmentionnés, l'appareil décrit présente celui de ne provoquer pratiquement aucune usure de la corde, le glissement de celle-ci sur ses deux faces s'opérant sans contact rugueux.

REVENDEICATION

Appareil pour freiner la descente d'un varappeur le long d'une corde, caractérisé par le fait qu'il est constitué par une plaque dans laquelle sont ménagées deux ouvertures allongées et une gorge perpendiculaire auxdites ouvertures, des moyens étant prévus pour relier cette plaque au varappeur.

SOUS-REVENDEICATIONS

1. Appareil selon la revendication, caractérisé par le fait que les extrémités desdites ouvertures sont arrondies.
2. Appareil selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé par le fait que les surfaces intérieures desdites extrémités arrondies des ouvertures sont inclinées.
3. Appareil selon la revendication et les sous-revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que les inclinaisons desdites surfaces sont différentes.
4. Appareil selon la revendication, caractérisé par le fait que les deux faces de ladite plaque sont au moins partiellement bombées.

